

Les plaisanciers honfleurais expriment leurs craintes quant à l'avenir du port...

Par **Jean Louis Garros** - 31 octobre 2022



@Honfleurinfos : Manifestation des plaisanciers honfleurais..

En affichant sur leurs bateaux respectifs la pancarte : « A vendre », les membres du Cercle Nautique Honfleurais souhaitent marquer leur inquiétude quant à l'avenir du port de Honfleur. Le changement de gestionnaire voulu par le Conseil Départemental du Calvados, risque, selon le Président du CNH, Claude Lecharpentier, d'avoir d'importantes conséquences pour les usagers du port....

Le 24 octobre dernier, (lire Honfleur-Infos), les usagers du port de Honfleur apprennent que le regroupement « CCI Caen Normandie et COPEPORT » a été désigné par le Conseil Départemental du Calvados pour former une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) afin de gérer les ports du Calvados.

Samedi après-midi, de façon très symbolique, les membres du Cercle Nautique Honfleurais, ainsi que de nombreux sympathisants, ont voulu exprimer leurs craintes sur, d'une part, l'augmentation prévue du prix des droits portuaires et d'autre part sur la gestion des installations dans le port. Pour marquer leurs craintes, ils ont tous affiché une pancarte à « Vendre » sur leur bateau.

Manifestation sur les pontons

Plus d'une trentaine de personnes se sont retrouvées samedi après-midi sur les quais du Vieux Bassin ainsi que sur les pontons pour manifester leur mécontentement après que le Conseil Départemental ait dévoilé le nom du futur gestionnaire dont l'objectif est d'augmenter de façon très significative le prix du droit portuaire. Lors de son intervention, Claude Lecharpentier, le président du CNH, en présence de François Denancé, président fondateur du CNH, a expliqué la situation : « *Nous nous rassemblons aujourd'hui pour exprimer notre inquiétude sur l'avenir du port de Honfleur. Cela fait 45 ans que le C.N.H œuvre pour améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers. Nous avons une trésorerie saine et nous sommes une force de proposition.* » Claude Lecharpentier poursuit : « *Notre activité ne se limite pas à organiser des régates, nous avons également comme priorité de nous occuper de l'accueil des visiteurs et de la gestion du port de plaisance... Nous avons pris beaucoup d'engagements vis-à-vis de nos adhérents et nous avons*

également pris de nombreuses initiatives, comme par exemple, l'accès au port à h 24 pour les visiteurs. Nous avons également, pris l'initiative d'équiper le Bassin Carnot afin d'offrir plus de place aux bateaux. Nous avons fait cet aménagement, que nous avons nous-mêmes financé, avec la ville de Honfleur qui s'est portée caution. »

Visiblement très éprouvé par la décision du Conseil Départemental du Calvados, Claude Lecharpentier poursuit : *« Le C.N.H a toujours tout financé sur ses fonds propres... Les tarifs que nous proposons ont toujours été soumis au conseil portuaire sans aucun problème car nous ne sommes pas dans l'excès... Les tarifs n'ont jamais été contestés... Pour la première fois, en 45 ans, l'harmonie entre le C.N.H et le concessionnaire est rompue... Depuis le début de ce dossier nous n'avons jamais eu d'informations précises concernant ce projet. Nous sommes aujourd'hui mis devant le fait accompli. »*

Une déclaration saluée par l'ensemble des plaisanciers présents sur le quai. Claude Lecharpentier explique encore : *« Nous avons appris que des investissements seront réalisés pour la pêche mais ne seront jamais utilisés, indiquent les marins-pêcheurs !... On navigue à vue dans ce dossier et nous n'avons plus que 60 jours, pour réagir. En 2013 nous étés mis au courant qu'un projet de refonte des ports allait être réalisé, mais nous n'avons jamais été associés à la discussion... Pourquoi avons-nous été mis de côté dans ce dossier alors que notre volonté a toujours été d'être une force de proposition ... ? Pourquoi nous cacher des choses... ? »*

Pénalités financières

Selon nos informations, alors que le projet initial, dévoilé il y a plusieurs jours dans nos colonnes, prévoyait une augmentation du droit portuaire de 30 à 40%, une nouvelle grille tarifaire devrait être proposé en dessous de ce qui avait été annoncé.... Mais pour Claude Lecharpentier, qui visiblement ne décolère pas : *« Le cercle nautique a pris beaucoup de risques en réalisant des aménagements sur ses fonds propres, comme par exemple : les nouveaux pontons du Vieux Bassin, électricité et eau Bassin Carnot, l'école de voile... Nous ne sommes pas en déficits nous n'avons jamais eu de pénalités financières, mais nous payons de la TVA qui n'aurait jamais eu lieu si nous n'avions pas fait d'aménagement..*

Nous n'avons jamais été dans la contestation...

Dès le 1er janvier nous serons privés de droit portuaire... C'est la SEMOP qui va profiter de cette manne financière alors qu'elle n'a rien apporté au cours de l'exercice 2022... ... La SEMOP risque de percevoir des droits de port sur des équipements qui ne seront pas remboursés au C.N.H... Il est clair que nous ne resterons pas les deux pieds dans le même sabot. Le C.N.H engagera toutes les actions possibles, sans contrainte économique pour le port... »

Le port de Honfleur a, il est vrai, sa particularité avec ses contraintes (gale, passage des ponts, sortie de sas....) mais sa gestion n'est absolument pas à remettre en cause, contrairement, comme l'a souligné le président du Conseil Départemental, à certains autres ports du Calvados....Toujours est-il que la détermination des usagers du port de Honfleur à se faire entendre par le futur président de la SEMOP reste entière. Il n'y a plus qu'à connaître maintenant, les véritables conditions acceptables pour maintenir l'activité nautique à Honfleur...

@Honfleurinfos : Bateaux à Vendre à Honfleur...!

Jean Louis Garros

<https://www.honfleur-infos.com>